

Bio.2 Développer des outils de pilotage et de suivi des arbres - préservation, protection et développement des arbres

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action  

Cholet Agglomération souhaite valoriser et développer son patrimoine arboré en milieu urbain. Les nombreux bienfaits liés à leur présence sont connus et reconnus par tous (espace de vie pour la biodiversité, lutte contre le changement climatique et atténuation de ses effets, stockage du carbone, amélioration du cadre de vie...). En ce sens, il incombe à chaque acteur (citoyens, élus, entreprises, associations...) de se porter garant de la bonne gestion et de la protection de cette ressource qui participe au bien-être et à la lutte contre le changement climatique.

Pour Cholet Agglomération, cette action se compose de plusieurs sous-actions :

- Élaborer une Charte de l'arbre
- Définir un classement des arbres remarquables
- Créer et déployer un barème de l'arbre
- Financer un arbre par jardin pour les particuliers

Cible(s)

élus, directions de Cholet Agglomération, citoyens, entreprises

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Evaluation initiale

Année de début 2026 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Directrice Parcs Jardins et Paysage

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Parcs Jardins et Paysage

Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à échéance

Nombre d'outils développés (outils développés)	0	0
--	---	---

Bio.2.1 Elaborer une Charte de l'arbre

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action  

Cholet Agglomération souhaite valoriser et développer son patrimoine arboré . Les nombreux bienfaits liés à la présence de l'arbre sont bien connus : espace de vie pour la biodiversité, lutte contre le changement climatique et atténuation de ses effets, stockage du carbone, amélioration du cadre de vie et du cycle de l'eau, bien-être et santé... . En ce sens, il incombe à chaque acteur (citoyens, élus, entreprises, associations...) de se porter garant de la bonne gestion et de la protection de cette ressource et de les fédérer autour d'une charte de l'arbre.

Pour Cholet Agglomération, il s'agira de développer une charte de l'arbre comme un cahier de préconisations sur les bonnes pratiques concernant les arbres en milieu urbain contenant notamment un volet sensibilisation et rappel physiologique de l'arbre. Cette charte permettra non seulement de sensibiliser mais aussi de rassembler des acteurs de l'aménagement et de la gestion de l'espace public, ainsi que les riverains sur la connaissance, la protection et le développement des arbres.

Cible(s)

Particuliers, entreprises, constructeurs, architectes, paysagistes

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Evaluation initiale

Année de début 2026 Année d'échéance 2027 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Difficultés identifiées

Ce travail pourrait être effectué par un stagiaire dans le cadre de ses études.

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Directrice Parcs Jardins Paysage
Rôle de l'EPCI Porteur
Service concerné Direction Parcs Jardins Paysage
Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Entreprises (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements 0 € Frais d'exploitation 0 €/an Moyens humains 0 etp

Subventions

Moyens matériels

Un PC.

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Les coûts de l'action seraient ceux qu'impliquent l'embauche et le salaire d'un stagiaire pendant une durée de 3 à 6 mois, si l'on considère que l'élaboration de cette charte peut être menée par un étudiant dans le cadre d'un stage.

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Mise en oeuvre de l'action (oui/non)

Bio.2.2 Définir un classement des arbres remarquables

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération souhaite valoriser, développer et protéger son patrimoine arboré. Les nombreux bienfaits de l'arbre sont connus et reconnus par tous (espace de vie pour la biodiversité, lutte contre le changement climatique et atténuation de ses effets, stockage du carbone, amélioration du cadre de vie...). Certains sujets peuvent être classés comme "arbres remarquables" en fonction de plusieurs critères : âge, critères physiques (circonférence, hauteur, ...), historique et croyances, critères esthétiques ou biologiques, L'objectif est de déterminer les arbres remarquables à protéger, notamment en vue d'intégrer ces critères de protection dans le PLUiH.

Cible(s)

Directions, élus, acteurs publics, privés et associatifs, citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Evaluation initiale

Année de début	2026	Année d'échéance	2027	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	-------

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Directrice Parcs Jardins et Paysage

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Parcs Jardins et Paysage

Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

FNE49 (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements 6000 € Frais d'exploitation 0 €/an Moyens humains 0,1 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

La mission sera a confier à FNE49. Le coût est pour le moment incertain mais sera autour de 6000€.

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

nombre d'arbres classés (arbres classés)

Bio.2.3 Créer et déployer un barème de l'arbre

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération souhaite valoriser, développer et protéger son patrimoine arboré. Les nombreux bienfaits liés aux arbres sont connus et reconnus par tous (espace de vie pour la biodiversité, lutte contre le changement climatique et atténuation de ses effets, stockage du carbone, amélioration du cadre de vie et du cycle de l'eau...). Dans un contexte d'urbanisation sur un territoire dynamique, estimer la valeur des arbres se révèle nécessaire afin de les préserver et de les protéger, mais aussi d'optimiser leurs bénéfices : qualité de l'air, support de biodiversité, puits de carbone, régulation du microclimat urbain, cadre de vie des habitants... Le Barème de l'arbre est ainsi un outil destiné à intégrer au mieux l'ensemble des fonctions que l'on reconnaît désormais aux arbres : connaître la valeur des arbres sert avant tout à les protéger.

L'objectif de ce barème de l'arbre sera donc de donner une valeur pécuniaire à l'arbre et d'inciter à la politique ERC (Eviter Réduire Compenser) dans les projets d'aménagement. Le déploiement du barème de l'arbre à l'échelle de l'agglomération.

Cible(s)

Paysagistes, architectes, aménageurs, entreprises

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération. Cette action s'inscrit dans la démarche de préservation de la trame arborée (TVB).

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Evaluation initiale

Année de début 2022 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Elevé Organisationnelle Faible Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Responsable d'activité Gestion des Espaces Paysagers
Rôle de l'EPCI Porteur
Service concerné Direction Parcs Jardins et Paysage
Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0,1 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier
En cours depuis fin 2023

Commentaire

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur
Mise en oeuvre de l'action (oui/non)

Bio.2.4 Financer un arbre par jardin pour les particuliers

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action  

Cholet Agglomération souhaite valoriser et développer son patrimoine arboré . Les nombreux bienfaits de l'arbre sont connus et reconnus par tous (espace de vie pour la biodiversité, lutte contre le changement climatique et atténuation de ses effets, stockage du carbone, amélioration du cadre de vie et du cycle de l'eau...). Au-delà son action sur les espaces publics, Cholet Agglomération souhaite favoriser et inciter à la plantation d'arbres dans tous les jardins de particuliers et ainsi développer la couverture arborée/surface de canopée de la ville.

Cible(s)

Particuliers, constructeurs, porteurs de projets

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie,...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération
Cette action s'inscrit dans la démarche engagée par le Plan Canopée.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Evaluation initiale

Année de début 2027 Année d'échéance 2040 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Directrice Parcs Jardins et Paysage

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Parcs Jardins et Paysage
Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts
Partenaire(s) et leurs typologie(s)
Pépinières locales (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	10000 €/an	Moyens humains	0,1 etp
Subventions					

Moyens matériels

dépliant

Calendriers et commentaires

Calendrier

à définir

Commentaire

On peut estimer à 40€ le prix d'un arbre. Pour l'ensemble de Cholet et PSB, cela représenterait 10 000€ par an.

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Nombre de demandes de subvention reçues (demandes de subvention)

Montant annuel de subventions allouées (€)